

18 septembre 2020

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 juin 2020: «Oui aux nouvelles bandes cyclables à Genève».

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 juin 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, le 31 août 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe)

Séance du 31 août 2020

Audition de M^{me} Roussell et M. Schneeberger, pétitionnaires

M. Schneeberger indique que la pétition «Oui aux nouvelles bandes cyclables à Genève» a été déposée au courant du mois de mai, et qu'elle contient plus de 18 000 signatures. Il indique que c'est un collectif d'associations d'habitants et d'associations engagées pour le développement durable qui en est à l'origine. Il rappelle que courant avril ce collectif avait écrit à M. Dal Busco, conseiller d'Etat, et aux cinq grandes communes de la couronne genevoise (Carouge, Vernier, Meyrin, Lancy et Onex) afin de demander qu'à l'instar de ce qui s'est fait dans les grandes villes depuis quelques mois, les infrastructures de mobilité douce soient améliorées et développées. Et ce, afin d'éviter un transfert massif de la population vers les véhicules individuels motorisés (voitures et scooters), étant donné le caractère peu rassurant des transports en commun, notamment en raison de la situation sanitaire. M. Schneeberger relève que certaines grandes villes ont saisi l'opportunité de la période pour améliorer les infrastructures cyclables et piétonnes, et relève que dans le cas de Genève les autorités municipales et cantonales avaient déjà proposé, dans le courant du mois de mai, de nouvelles installations cyclables. Il indique que si les cyclistes ont montré leur satisfaction, d'autres l'ont moins été, et précise que c'est pour défendre et pérenniser les bandes installées, en les transformant lorsque c'est possible en pistes et en les étendant à tous les axes, conformément à l'initiative sur la mobilité douce acceptée en 2011 par le peuple, que cette pétition a été lancée. Il souligne la nécessité d'étendre les infrastructures cyclables à chaque segment de route, étant donné que des personnes renoncent parfois à prendre leur vélo s'ils doivent parcourir 50 m dans de mauvaises conditions de sécurité. Il estime ainsi nécessaire

de prévoir la continuité de tels aménagements. Il indique ensuite que suite au lancement de cette pétition, les cinq communes de la couronne suburbaine ont écrit une lettre à M. Dal Busco pour lui signifier leur volonté de prendre exemple sur la Ville de Genève dans la mise en place de tels aménagements. Il ajoute que, depuis, 56 médecins ont lancé un appel visant à soutenir la pérennisation de ces pistes. Il explique que ces deux documents seront transmis à la commission des pétitions pour le traitement de la pétition (ce qui a été fait dans un mail du 1^{er} septembre 2020). Il note que les nouvelles pistes ont été bien accueillies par la population et qu'elles ont été adoptées par les cyclistes, à tel point que l'on a vu pour la première fois à Genève des bouchons de cyclistes sur les routes. Il relève que cette augmentation se perçoit dans l'augmentation du trafic cycliste de 20%, ainsi que dans la surcharge des demandes auprès des magasins de vélos qui n'arrivent pas toujours à suivre. Il dit en outre son plaisir à constater que 200 vélos en libre-service ont été installés dans la ville par Genève-roule, constatant que cela concrétise enfin une résolution assez ancienne. Il note que dans ces conditions il apparaît d'autant plus pertinent de soutenir la pétition que les pétitionnaires présentent, pour soutenir la transformation de la plupart des bandes en pistes et l'équipement de nouveaux tronçons avec ces mêmes infrastructures.

M^{me} Roussell indique que cette pétition a en tête le 50% des ménages genevois qui ne possèdent pas de voitures. Elle relève plus largement que l'utilisation non nécessaire de certaines voitures pourrait être évitée si l'on permettait aux familles de pouvoir aussi utiliser les pistes cyclables avec des vélos cargos. Elle note que cette diminution du trafic automobile privé laisserait davantage d'espace à celles et ceux pour qui l'usage de la voiture est essentiel, et de citer les petites et moyennes entreprises (PME), les taxis ou les personnes en situation de handicap. Elle indique que cela nécessite de construire des pistes cyclables grandes et sûres.

Questions des commissaires

Un commissaire demande aux auditionnés si les pistes qu'ils et elles veulent pérenniser sont bien celles mises en place récemment par M. Dal Busco, et qui sont de la largeur d'un autobus.

M^{me} Roussell relève que la moyenne des pistes cyclables en Europe mesure entre 2 et 4 m, et indique que la taille d'un mètre visible dans la plupart des pistes genevoises est trop réduite et dangereuse pour les familles qui souhaiteraient utiliser des vélos cargos. Elle indique en ce sens que la mission de cette pétition est notamment de limiter l'usage des pistes à ceux qui en ont vraiment besoin.

M. Schneeberger complète l'intervention en relevant que certaines pistes larges comme celle de l'avenue du Mail sont partagées avec les bus et les taxis.

Le même commissaire souhaite savoir si les pétitionnaires font par exemple référence à cette piste quand ils et elles parlent de pérennisation.

M. Schneeberger répond que leur demande consiste à conserver les axes cyclables existants, donc y compris la piste de l'avenue du Mail. Il indique néanmoins que si, à l'usage, cette configuration pouvait par exemple gêner la circulation des bus, ils et elles ne s'opposeraient pas à la création d'une piste cyclable séparée.

Une commissaire remercie les auditionnés d'avoir su présenter clairement les enjeux. Elle ajoute que cette pétition va tout à fait dans le sens des positions de son parti, et souligne son refus de tomber dans l'écueil pro-vélos contre pro-voitures. Elle demande ensuite aux auditionnés s'il reste encore des endroits dangereux pour les cyclistes à Genève.

M^{me} Roussel répond par la positive, et suggère pour s'en rendre compte de consulter le site www.bikeable.ch où les utilisatrices et utilisateurs indiquent et signalent les lieux dangereux par des points bleus ou roses.

Un commissaire indique qu'une seule signature suffit en Ville de Genève pour qu'une pétition soit examinée par cette commission. Il dit ensuite vouloir aborder la forme choisie, à savoir précisément la pétition, pour avancer des demandes qui sont déjà partagées par le Conseil administratif dans son entier et par la majorité du Conseil municipal, et se demande s'il ne serait pas plus opportun par conséquent de passer par la voie parlementaire ordinaire.

M. Schneeberger rappelle que cette pétition a été lancée au mois de mai dans une période où les institutions représentatives avaient été suspendues, et fait observer qu'il était par conséquent impossible de saisir les élues et élus de la même manière. Il explique que cette démarche avait également pour but de montrer que ces infrastructures bénéficient d'un large soutien populaire, et relève à ce titre que plus de 10 000 signatures avaient été recueillies en vingt-quatre heures.

Le même commissaire demande d'où proviennent géographiquement les 18 000 signatures précitées, constatant que la pétition a été lancée en ligne uniquement.

M. Schneeberger relève que n'importe qui a eu la possibilité de signer cette pétition adressée aussi bien au Conseil municipal qu'au Grand Conseil étant donné qu'elle était en ligne, mais indique que la provenance des signataires serait vérifiable auprès du Service du Conseil municipal, qui détient la liste avec les codes postaux des signataires.

Le même commissaire indique qu'il ne faisait que poser une question.

M. Schneeberger complète son intervention en précisant que l'écrasante majorité des signataires possédait le code postal 12XX et habitait donc à Genève.

Un commissaire demande, pour que toute la commission ait le même niveau d'information, d'expliquer la différence entre une bande et une piste cyclable.

M. Schneeberger répond qu'une bande consiste en une trace de peinture jaune continue disposant d'un pictogramme idoine, tandis qu'une piste est une infrastructure construite en dur et séparée du reste de la circulation. Il indique, à titre d'exemple de piste, l'infrastructure du quai Charles-Page.

Un commissaire souligne l'engouement qu'a rencontré cette pétition, avec ses 18 000 signatures. Il demande ensuite aux pétitionnaires s'ils ont déjà pu être auditionnés par le Grand Conseil.

M. Schneeberger répond par la négative.

Discussion et vote

Le président ouvre la discussion sur la suite à donner à cette pétition.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien propose le renvoi au Conseil administratif.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois indique qu'il propose pour sa part le classement de cet objet, qui est superflu par rapport aux positions maintes fois exprimées par le Conseil administratif et la majorité du Conseil municipal, et étant donné qu'ils sont déjà informés de ces éléments. Il estime dès lors qu'il s'agit d'un doublon peu utile.

Un commissaire des Verts indique qu'il proposera le renvoi au Conseil administratif si la commissaire du Parti démocrate-chrétien retire sa proposition. Il complète son intervention en soulignant le dommage causé si ce texte n'était pas soutenu par la commission, vu son plébiscite avec 18 000 signatures.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre déclare soutenir le classement de cette pétition, précisant qu'il est favorable à un équilibre entre les différents modes de circulation, et que l'on en fait déjà assez pour les vélos.

Une commissaire du Parti socialiste abonde dans les propos tenus par le commissaire des Verts. Elle fait observer que le dégât d'image serait important si la commission des pétitions décidait de classer un texte contenant 18 000 paragraphes. Elle précise s'opposer au classement avant tout pour l'importance que constituerait symboliquement un soutien aux demandes des pétitionnaires.

Une commissaire des Verts s'étonne du fait qu'à Genève les pistes cyclables suscitent de telles levées de boucliers alors que dans d'autres villes l'intégration du vélo va de soi. Elle cite à titre d'exemple les conditions que la ville de Copenhague a imposées à IKEA avant de permettre à l'entreprise de s'installer au centre

de la ville, à savoir que les parkings prévus pour les voitures soient remplacés par des parkings à vélo.

Un commissaire du Parti libéral-radical dit bien entendre le point soulevé par le commissaire des Verts et estime que s'il est en effet compliqué de classer un objet soutenu par 18 000 personnes, il convient, pour des questions d'efficacité, de le classer tout de même. Il relève que le Conseil municipal et le Conseil administratif partagent déjà la vision des pétitionnaires et qu'il est par conséquent inutile de leur dire de faire ce qu'ils font déjà.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rétorque que le rôle de la commission des pétitions consiste tout de même à servir de relais à la population auprès du Conseil administratif, et qu'il convient donc de lui renvoyer la pétition, ne serait-ce que pour une question de décence.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce vouloir maintenant exprimer la position de son parti sur cette question. Il estime que s'il convient de doter la Ville de pistes cyclables, il convient de le faire de la bonne manière, et non comme cela a été fait récemment de façon brutale, en créant des embouteillages. Il souligne que cela fut d'autant plus inutile qu'il a déjà été décidé et voté de se diriger vers une importante réduction de la circulation en ville de Genève, et indique qu'il ne convient dès lors pas de prendre des décisions brusques qui handicapent tout à coup la population. Il relève en ce sens le risque de précipitation si la Ville devait suivre les recommandations des pétitionnaires. Il se dit tout à fait ouvert au fait d'isoler le trafic cycliste intelligemment en lui donnant des espaces sûrs, mais observe que la brutalité des positions contenues dans la pétition ne convient pas au Mouvement citoyens genevois qui appelle au classement de celle-ci. Il note que ce classement est d'autant plus justifié sur la forme, étant donné que, comme il a été dit, les pétitionnaires sont d'ores et déjà écoutés par les décisionnaires.

Le président propose de passer au vote de cet objet.

Vote

La commission accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC) contre 4 non (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (1 PLR).

Le commissaire de l'Union démocratique du centre annonce qu'un rapport de minorité sera réalisé par le commissaire du Mouvement citoyens genevois.

Le président en prend bonne note.

Annexe: pétition P-423

P- 423

Pétition

au Grand Conseil de la
République et Canton de Genève

au Conseil municipal de
la Ville de Genève



OUI aux nouvelles bandes cyclables à Genève

Nous, habitant-e-s, citoyen-ne-s ou usager-s-ères de la mobilité douce à Genève, soutenons pleinement la démarche de création de nouveaux aménagements cyclables réalisés en urgence ces derniers jours par les autorités cantonales et municipales pour accompagner la sortie du semi-confinement, comme l'ont fait de nombreuses villes à travers le monde (Milan, Paris, Bruxelles, Berlin, etc.).

Créer des espaces plus larges et sécurisés pour la pratique du vélo et de la marche est une demande revendiquée de longue date, mais cette exigence est devenue particulièrement urgente alors que les mesures de distanciation physique empêchent les transports publics de fonctionner à pleine capacité. Afin d'éviter que le report modal sur la voiture n'entraîne un chaos total, nous pensons que la mise à disposition de voies cyclables généreuses, aptes à accueillir l'augmentation prévisible des vélos (avec ou sans assistance électrique) est absolument indispensable.

Non seulement nous soutenons ces aménagements, mais nous appelons les autorités à :

- ↳ Poursuivre l'effort en équipant d'autres tronçons, notamment sur les routes pénétrantes menant au centre-ville
- ↳ Transformer à moyen terme ces bandes cyclables tracées à la peinture en véritables pistes cyclables afin de créer enfin le véritable réseau dont l'achèvement fait cruellement défaut à Genève et qui existe pourtant dans de nombreuses villes dans le monde

Ces aménagements cyclables répondent à la volonté populaire. Les citoyen-ne-s ont accepté il y a deux ans l'article constitutionnel fédéral pour encourager le vélo et, il y a neuf ans, l'initiative cantonale 144 « pour la mobilité douce » qui exigeait la création de « pistes cyclables directes, continues et sécurisées pour tout le réseau de routes primaires et secondaires ».

Nous voyons dans cette démarche une avancée significative (enfin !) dans la mise en oeuvre de la volonté populaire exprimée dans les urnes.